

Direction générale

Caen, le 26 septembre 2020

## **Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté préfectoral prolongeant l'obligation du port du masque de protection afin de déambuler dans certaines rues et certains espaces publics de la commune de Cherbourg-en-Cotentin**

Le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, permet aux préfets de rendre obligatoire le port du masque dans les cas où il n'est pas prescrit par le décret, sauf dans les locaux d'habitation.

L'évolution des indicateurs épidémiologiques confirme que le virus circule activement dans le département de la Manche.

Du 16 au 22 septembre, le taux d'incidence sur 7 jours glissants du département de la Manche est de 26,9 cas pour 100 000 habitants. Il est supérieur au seuil de vigilance de 10 cas pour 100 000 habitants.

Le taux de positivité est en augmentation avec 3,33 % pour le département.

Le nombre de personnes hospitalisées dans la région poursuit son augmentation observée depuis deux semaines. Au cours de cette semaine, 143 nouvelles hospitalisations ont été déclarées, dont 24 en réanimation.

Le nombre de clusters est en constante augmentation. À ce jour, deux clusters sont toujours en cours d'investigation dans La Manche.

Le renforcement de l'ensemble des gestes barrières est indispensable pour contrôler la circulation du virus et protéger les personnes les plus vulnérables.

Considérant qu'il résulte des avis et recommandations du Haut conseil de la santé publique et du conseil scientifique, que le port d'un masque est efficace pour réduire le risque de contamination et éviter la diffusion de l'épidémie dans la population générale ;

Considérant que la fréquentation de certaines rues et de certains lieux publics en dehors de tout événement ou lors d'événements particuliers est de nature à engendrer une forte densité de population rendant difficile le respect de la distanciation physique ;

L'Agence régionale de santé de Normandie donne un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral prolongeant l'obligation du port du masque de protection pour les personnes âgées de 11 ans et plus dans certaines rues et espaces publics particulièrement fréquentés de Cherbourg-en-Cotentin.

Le Directeur général,

  
Thomas DEROCHE